

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 6 février 2023 à 18 H. 30

Convoquée le 30 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Quorum atteint

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme LE BRETON A
Mme LGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.

Absents excusés :

M. SCHMESSER D.

Mme BASSO M qui a donné procuration à M. WAGNER Ph

Secrétaire de Séance : M. AQUILINA a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu du 13 décembre 2022
- Dénomination de voies.
- Convention financière pour la refacturation des consommations électriques liées à l'éclairage du complexe sportif à passer avec la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DENOMINATION DE VOIES

M. WAGNER fait savoir que dans le cadre de la Loi 3DS, toutes les voies d'une commune doivent être dénommées.

Aussi, il a été constaté que les voies suivantes restaient à baptiser :

Voie d'accès au magasin Leroy Merlin, Leclerc drive etc...

Voie d'accès aux pompes de la Ville de Metz

Le lieudit Amelange

Ferme de la Moselle

L'écluse de Talange

La continuité de la rue du canal (pont de l'A4 jusqu'à la limite du ban communal)

Aussi, M. le Maire propose les dénominations suivantes :

Voie d'accès Leroy Merlin : Rue Sur Plaine

Pour les pompes de la ville de Metz : Impasse des Mureennes

Lieudit Amelange : Chemin des Etangs

Ferme de la Moselle : Chemin de la Moselle

Ecluse : Chemin de l'écluse

Et de prolonger la rue du Canal jusqu'à la limite du ban communal (côté Argancy)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de nommer les différentes voies comme indiqué ci-dessus.

CONVENTION FINANCIERE POUR LA REFACTURATION DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES LIEES A L'ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence communautaire GEMAPI, les pompes de la Moselle ont été reprises par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

L'alimentation électrique de cet équipement ne peut être rendue autonome de celles du complexe sportif, propriété communale. Les consommations électriques sont actuellement prises en charge par la communauté de communes.

Afin de régulariser cette situation la commune a fait installer un sous-compteur afin de différencier les consommations électriques et ainsi permettre la refacturation à la commune des consommations électriques du complexe sportif.

Puis, il présente la convention à intervenir pour définir les modalités de remboursement par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à signer à convention à intervenir.

INFORMATIONS

Enquête publique présentée par la société NEUTRAVAL.

Mme JACOBY communique le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique relative à l'implantation d'un laboratoire de recherche et de développement pour le traitement de l'amiante sur le territoire de Talange.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Remerciements

Mme SCHONG communique les remerciements des familles TUSCH et FAVASULLI à l'occasion du décès de Mme TUSCH, épouse de l'ancien Maire de Richemont, et de M. FAVASULLI Léo, doyen de la commune.

Cartes de Vœux

Mme LEBRETON présente aux membres de l'assemblée les cartes de vœux adressées par des entreprises, élus, etc. Une habitante de la commune présente chaque année ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Communauté de Communes Rives de Moselle

M. WEINBERG rappelle les différentes aides octroyées par la Communauté de Communes Rives de Moselle concernant

L'Habitat :

Ravalement de façade seul
Isolation thermique extérieure
Isolation de toiture
Menuiseries Extérieures
Remplacement de chauffage

L'acquisition de vélo :

Neuf ou d'occasion
Vélo électrique ou traditionnel

En 2022 aucune demande pour l'achat d'un vélo émanant d'Hauconcourt n'a été enregistrée.

Puis, il communique en détail les différents points examinés lors des conseils communautaires. Vous pouvez retrouver les procès-verbaux du conseil communautaire sur le site de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire fait savoir que ce document est transmis à la Préfecture. Puis il rappelle que ce document n'est pas communicable, compte tenu des informations sensibles qu'il comporte.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

M. le Maire remet à chaque membre du conseil le DICRIM qui va être distribué aux habitants, entreprises et commerces du village.

Sangliers

La société LORCA a fait savoir que leur propriété était régulièrement visitée par une horde de sangliers, et demande que soit organisée une battue.

M. le Maire rappelle que ce secteur n'est pas chassable et qu'il a transmis, malgré tout, cette réclamation à l'adjudicataire de la chasse.

Taxes Foncières et Taxe enlèvement des ordures ménagères

M. WAGNER fait savoir que le taux des 2 taxes ne vont pas augmenter mais les bases fixées par l'Etat seront quant à elles revues à la hausse.

Eclairage nocturne des commerces et entreprises

Un courrier émanant de la Préfecture, rappelant les règles d'extinction des publicités et enseignes lumineuses, a été transmis à chaque commerce et entreprise du village.

Isolation des façades extérieures sur le domaine public.

M. Le Maire rappelle que conformément à la réglementation et en accord avec la Communauté de Communes, il est autorisé une épaisseur d'isolant de 80 mm et de 10 mm pour le crépi pour des façades donnant sur le domaine public.

Séance levée à 20 H.

Le secrétaire de Séance
D. AQUILINA



Le Maire
PH WAGNER

